Ville de Saint-Leu

SOMMAIRE DE L'ARRÊTE PUBLIE LE 22 JUILLET 2026

22/07/2026	650 /2026	DELEGATION DE FONCTION D'OFFICIER D'ETAT CIVIL A M. IRSAPOULLE KEVIN

Publié le : 22/07/2026 13:43 (Europe/Paris)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/72912

Envoyé en préfecture le 22/07/2026
Reçu en préfecture le 22/07/2026
Publié le 22/07/2026
ID : 974-219740131-20260722-650_2026_DAGSP-AI

Ville de Saint-L

Direction Administration Générale et Services Publics

ARRETE MUNICIPAL N° 650 /2026/DAGSP
Donnant délégation à un agent communal
Dans les fonctions d'Officier d'Etat Civil

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-LEU,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article R.2122-10 qui confère au Maire le pouvoir de déléguer à un ou plusieurs fonctionnaires titulaires de la Commune, les fonctions qu'il exerce en tant qu'Officier d'état civil ;

VU la séance du 29 Mars 2026, au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Maire ;

Considérant que pour faciliter la bonne marche des Services de l'Etat-Civil de la Commune de Saint-Leu, il y a lieu de donner délégation à un agent communal ;

ARRETE

Article 1 : Monsieur IRSAPOULLE Kévin, né le 05 Mai 1985 à Saint-Louis, agent communal titulaire, exerçant l'emploi permanent de responsable des Maisons France Service de la Chaloupe et du Plate, est délégué, sous notre surveillance et notre responsabilité, dans les fonctions d'Officier d'état civil à la Maison France Service de la Chaloupe, à l'exception de celles prévues à l'article 75 du Code Civil pour une période d'une année qui commence à courir à compter de la date de l'accomplissement de la dernière formalité pour rendre cet arrêté de délégation exécutoire.

Article 2 : A ce titre, **Monsieur IRSAPOULLE Kévin** peut valablement délivrer toutes copies et extraits, quelle que soit la nature des actes.

Article 3 : Les actes dressés dans le cadre de cette délégation devront comporter la seule signature de **Monsieur IRSAPOULLE Kévin**, fonctionnaire municipal délégué.

Article 4 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis aux représentants de l'État, au Procureur de la République, près le Tribunal de Grande Instance de Saint Pierre, publié sur le site de la Mairie.

Fait à Saint Leu, le 22 JUIL. 2026

Le Maire,

Karim JUHOOR

Publié le : 22/07/2026 13:43 (Europe/Paris)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/72912